

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant**une demande de crédit de CHF 150'000.- pour le renouvellement des installations d'éclairage de fêtes au centre-ville*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A l'approche des fêtes de fin d'année, les éclairages et le marché de Noël installent une ambiance festive dans les rues du centre-ville. Ils contribuent ainsi à l'animation du centre-ville, au soutien du commerce local et à la mise en valeur des atouts touristiques de la ville.

Le succès du marché de Noël comporte toujours des incertitudes, car il dépend notamment de la météo, ainsi que d'autres circonstances telles que, notamment, les risques liés à une crise sanitaire ou économique. Dans ce contexte, l'éclairage de Noël a une importance prépondérante pour générer une ambiance chaleureuse et créer l'émerveillement par des éléments de surprise.

Les éclairages de Noël utilisés actuellement ont été acquis il y a une quinzaine d'années par la Société industrielle et commerciale (SIC), puis cédés gratuitement à la Ville d'Yverdon-les-Bains, qui en assure désormais l'entreposage et l'entretien. Le montage et le démontage des installations sont réalisés par un consortium d'électriciens yverdonnois. Les frais annuels de montage, démontage et entretien du matériel se montent à environ CHF 50'000.- par année.

Au vu de l'écoulement du temps, ces éclairages donnent maintenant une image datée de la Ville. Par ailleurs, leur entreposage est malaisé et leur entretien de plus en plus aléatoire, au vu de leur obsolescence technologique. Ils ne correspondent plus aux exigences actuelles en matière de durabilité et d'économies d'énergie. Il convient donc de les renouveler intégralement, afin de disposer d'un nouveau concept d'éclairage hivernal, adapté aux exigences esthétiques et technologiques actuelles, et favorisant les économies d'énergie.

**1. Choix du fournisseur**

Au vu des montants en jeu, et conformément à la législation en matière de marchés publics, la procédure s'est effectuée par appel d'offres sur invitation (valeur-seuil de max. CHF 250'000.- pour les marchés de fournitures) auprès de quatre prestataires grossistes. Il a été demandé à chaque soumissionnaire de présenter un projet de décoration festif afin d'équiper les sites suivants :

1. Rue de la Plaine : 4 câbles transversaux à équiper
2. Château : 3 câbles transversaux à équiper
3. Place Pestalozzi : utilisation des câbles en étoile, installés au-dessus de la place. Sur les façades de la place, des gobos sont projetés. Les décorations installées ne doivent pas perturber les projections.
4. Rue du Lac : 18 câbles transversaux à équiper
5. Rue du Milieu : 17 câbles transversaux à équiper
6. Rue du Four : 10 câbles transversaux à équiper
7. Ancienne Poste : 4 câbles transversaux à équiper
8. Rue du Pré : 6 câbles transversaux à équiper
9. Rue du Collège : 7 câbles transversaux à équiper
10. Place Bel-Air: 3 avant-toits à équiper (décorations actuelles : guirlandes «stalactite»)
11. Rue de Neuchâtel : 4 câbles transversaux à équiper.

Une totale liberté a été laissée aux soumissionnaires pour présenter un éclairage voulu festif, aux fins de remplacer l'entier des éclairages de Noël utilisés actuellement.

Sur la base des critères d'adjudication résultant du cahier des charges et du processus d'évaluation, la Municipalité a validé la proposition du jury d'adjuger le mandat à l'entreprise MK Illumination SA, sous réserve de l'acceptation de son financement par le Conseil communal. Le nouveau concept sera mis en place pour les fêtes de fin d'année 2022 et pourra être réutilisé, le cas échéant avec quelques variations, pendant plusieurs années. Sur le plan technologique, ces installations ont une durée de vie d'au moins 10 ans.

## 2. Concept d'éclairage

MK Illumination SA a formulé son offre sur la base des éléments suivants:



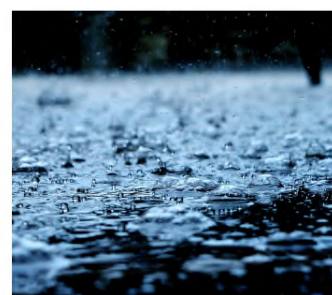
### IDENTITÉ

Les caractéristiques graphiques du blason nous ont conduit aux différentes hauteurs des gouttes.



### HISTOIRE

L'intensité lumineuse de l'ancien éclairage a déterminé la somme des gouttes.



### ENVIRONNEMENT

La somme de toutes les gouttes symbolise la signification des bains (Yverdon-les-Bains). La ville Yverdon devient elle-même un bain.

Hormis la place Bel-Air, toutes les rues et places susmentionnées seront animées par le décor en forme de gouttes figuré ci-dessous, symbolisant la ville d'eau qu'est Yverdon-les Bains.



Pour la Place Bel-Air, à l'instar de ce qui existe aujourd'hui, un éclairage discret non démontable a été choisi.



Il est à noter que hormis le critère esthétique, le choix des illuminations a pris en compte :

- la qualité des lampes leds : durée de vie, consommation et faibles nuisances lumineuses ;  
le caractère recyclable des structures ;
- la certification de l'entreprise aux normes ISO 9001 (système de management de la qualité) et ISO 14'001 (système de management environnemental).

L'éclairage présenté, durable, est composé de lampes leds de faible intensité, impliquant une consommation mesurée (0.2 à 0.3 watt) et une pollution lumineuse contenue. La durée de vie estimée de l'ensemble est largement supérieure à 10 ans et les structures porteuses, 100% en aluminium, sont recyclables. Il est à noter, au niveau urbanistique, qu'un soin particulier a été porté à intégrer l'éclairage festif au bâti existant.

### 3. Financement

Un montant de CHF 250'000.- figure au plan des investissements 2021-2030 (chiffre 1003).

Le cahier des charges de la procédure sur invitation prévoyait un plafond de CHF 150'000.- TTC.

L'offre retenue se monte à CHF 149'626.55 TTC. La décision d'adjudication, sous réserve de l'acceptation du présent crédit par le Conseil communal, est définitive et ne peut plus faire l'objet d'un recours. Dès lors, le montant du crédit demandé correspond, avec un léger arrondi, au montant du marché tel qu'adjudgé et ne comporte pas de poste « Divers et imprévus ».

Le montage, le démontage et l'entretien des nouvelles installations seront opérés selon les mêmes modalités et principes que jusqu'ici. Les frais encourus à cet effet resteront dès lors de l'ordre de CHF 50'000.- /an.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent pour le crédit d'investissement à CHF 18'975.- Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 975.-), l'amortissement (CHF 15'000.-) et les frais d'entretien (CHF 3000.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

### 4. Conclusions

Le crédit sollicité dans le cadre du présent préavis permettra à la Ville de disposer, dès les fêtes de fin d'année 2022 d'un nouveau concept d'éclairage festif et convivial, économe en énergie et durable, avec une esthétique sobre adaptée au patrimoine historique du centre-ville. Ce nouveau concept contribuera à renouveler l'image de la ville et contribuera de manière bienvenue à son attractivité, à son animation et au soutien du commerce local de proximité.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à renouveler les installations d'éclairage de fêtes au centre-ville.
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 150'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 20.621000.22 « Renouvellement des installations d'éclairages de fêtes » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
P. Dessemontet



Le Secrétaire  
  
F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic